



Clinique S' Pierre  
OTTIGNIES

# LA VACCINATION DU PATIENT DIALYSÉ

## POURQUOI SE VACCINER ?

- Un vaccin ne contient pas la bactérie ou le virus contre lequel on veut se protéger mais des morceaux, des petits fragments inertes de ceux-ci: **il n'y a donc AUCUN risque d'être infecté par le vaccin.**
- Ces fragments microscopiques vont être reconnus par le système immunitaire du patient qui va alors **développer des anticorps sans faire l'infection.**
- Cette immunité acquise **restera en mémoire** chez le patient et sera **mobilisée plus rapidement et efficacement** en cas d'agression par l'agent infectieux.

## SE FAIRE VACCINER EN DIALYSE ?

- Le patient dialysé est un patient dont les reins ne fonctionnent plus et dont la **défense immunitaire est diminuée** par l'accumulation de toxines même si elles sont éliminées en partie lors des dialyses.
- L'immunité étant moins bonne, le patient dialysé est plus à risque de développer une forme grave de l'infection. S'il est **vacciné**, dans la majorité des cas, **il ne développera pas la maladie ou une forme plus bénigne de l'infection.**

## QUELS VACCINS PROPOSONS-NOUS ?

- **La grippe** qui revient chaque année et qui peut être très grave voire mortelle chez les patients fragiles.
- **Le Pneumocoque** qui donne des pneumonies mais aussi des septicémies (infection du sang).
- **L'hépatite B** parce qu'en Dialyse, il y a un risque (rarissime) de contact avec le sang d'un patient porteur du virus. Les soignants sont également vaccinés.
- **Le Tétanos, la Diphtérie et la Coqueluche** comme préconisé pour la population générale.

## EN PRATIQUE...

- Le service de Dialyse, représenté par deux référents « vaccins », vous remettra à votre arrivée un document à remplir, probablement avec l'aide de votre médecin traitant. Ce document nous permettra de savoir quels sont les vaccins que vous avez déjà reçus et à quelle date.
- En fonction des réponses, nous vous informerons des vaccins préconisés. Cette vaccination peut être effectuée par le médecin traitant ou dans le service. Si elle est réalisée par votre médecin traitant, nous vous demandons de nous communiquer le nom du vaccin et la date d'injection.
- Si vous souhaitez être vacciné dans le service, la vaccination sera organisée par les référents et votre médecin traitant en sera averti.
- La vaccination est vivement conseillée mais n'est évidemment jamais obligatoire.



## VOUS AVEZ DES QUESTIONS ?

C'est bien naturel. N'hésitez pas à interpeller l'équipe soignante.

# CONTACT

## SERVICE DE DIALYSE

Prise de rendez-vous

010 437 399

secretariat.dialyse@cspo.be

Lieu

Route 692

En collaboration avec l'équipe  
opérationnelle d'hygiène hospitalière.



## CLINIQUE SAINT-PIERRE

Avenue Reine Fabiola, 9

1340 OTTIGNIES

010 437 211

www.CSPO.be

DIAL-COMM-0003/09.22

Membre du réseau  
Lid van het netwerk **Huni**